

États financiers de la

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

pour l'exercice clos le 31 mars 2025

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de la Fondation du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal	
État de la situation financière	1 - 4
État des résultats	5 - 6
État de l'évolution des soldes de fonds	7 - 8
État des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10 - 25



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la Fondation du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (la « Fondation »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.**

Montréal, Canada

Le 19 juin 2025

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État de la situation financière

31 mars 2025

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>		
		Fonds dédiés	Fonds de dotations	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie	4 980 209 \$	2 335 656 \$	400 \$	7 316 265 \$
Débiteurs (note 3)	428 368	171 000	–	599 368
Interfonds à recevoir ⁱ⁾ (note 7)	2 897 478	–	–	–
Stocks (note 4)	187 300	–	–	187 300
Frais payés d'avance	190 687	–	–	190 687
	<u>8 684 042</u>	<u>2 506 656</u>	<u>400</u>	<u>8 293 620</u>
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 5)	298 214	–	–	298 214
Placements à long terme (note 6)	29 240 242	45 237 003	8 801 799	83 279 044
	<u>38 222 498 \$</u>	<u>47 743 659 \$</u>	<u>8 802 199 \$</u>	<u>91 870 878 \$</u>

ⁱ⁾ Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État de la situation financière (suite)

31 mars 2025

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>	<u>Fonds de</u>	<u>Total</u>
		<u>Fonds</u>	<u>dotations</u>	
		<u>dédiés</u>		
Passif et solde de fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer				
Centre Hospitalier de				
l'Université de Montréal	2 564 503 \$	1 053 803 \$	– \$	3 618 306 \$
Autres	1 519 569	333 271	–	1 852 840
Revenus perçus d'avance	134 962	16 250	–	151 212
Interfonds à payer ⁱ⁾ (note 7)	–	2 628 825	268 653	–
	<u>4 219 034</u>	<u>4 032 149</u>	<u>268 653</u>	<u>5 622 358</u>
Avantages incitatifs relatifs à un bail	65 808	–	–	65 808
Autres passifs à long terme - CHUM	–	37 350	–	37 350
	<u>4 284 842</u>	<u>4 069 499</u>	<u>268 653</u>	<u>5 725 516</u>
Solde de fonds				
Fonds général				
Investi en immobilisations	298 214	–	–	298 214
Non affecté	33 639 442	–	–	33 639 442
	<u>33 937 656</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>33 937 656</u>
Fonds affectés d'origine externe	–	38 728 163	8 533 546	47 261 709
Fonds affectés d'origine interne liés à la police d'assurance vie	–	4 945 997	–	4 945 997
	<u>33 937 656</u>	<u>43 674 160</u>	<u>8 533 546</u>	<u>86 145 362</u>
Engagements et garanties (note 14)				
	<u>38 822 498 \$</u>	<u>47 743 659 \$</u>	<u>8 802 199 \$</u>	<u>91 870 878 \$</u>

ⁱ⁾ Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État de la situation financière (suite)

31 mars 2024

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>	Fonds de dotations	Total
		Fonds dédiés		
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie	4 593 367 \$	1 340 264 \$	382 \$	5 934 013 \$
Débiteurs (note 3)	605 173	109 975	–	715 148
Interfonds à recevoir (note 7)	2 023 476	–	–	–
Stocks (note 4)	183 914	–	–	183 914
Frais payés d'avance	151 634	2 700	–	154 334
	<u>7 557 564</u>	<u>1 452 939</u>	<u>382</u>	<u>6 987 409</u>
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 5)				
	205 052	–	–	205 052
Placements à long terme (note 6)	25 949 876	40 810 472	868 495	67 628 843
	<u>33 712 492 \$</u>	<u>42 263 411 \$</u>	<u>868 877 \$</u>	<u>74 821 304 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État de la situation financière (suite)

31 mars 2024

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>	Fonds de dotations	Total
		Fonds dédiés		
Passif et solde de fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer				
Centre Hospitalier de				
l'Université de Montréal	2 567 107 \$	1 031 868 \$	– \$	3 598 975 \$
Autres	1 092 169	258 653	–	1 350 822
Revenus perçus d'avance	248 718	109 650	–	358 368
Interfonds à payer (note 7)	–	2 017 530	5 946	–
	<u>3 907 994</u>	<u>3 417 701</u>	<u>5 946</u>	<u>5 308 165</u>
Avantages incitatifs relatifs à un bail	92 263	–	–	92 263
Dette à long terme - CHUM	–	20 432	–	20 432
	<u>4 000 257</u>	<u>3 438 133</u>	<u>5 946</u>	<u>5 420 860</u>
Solde de fonds				
Fonds général				
Investi en immobilisations	205 052	–	–	205 052
Non affecté	29 507 183	–	–	29 507 183
	<u>29 712 235</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>29 712 235</u>
Fonds affectés d'origine externe	–	33 879 281	862 931	34 742 212
Fonds affectés d'origine interne liés à la police d'assurance vie	–	4 945 997	–	4 945 997
	<u>29 712 235</u>	<u>38 825 278</u>	<u>862 931</u>	<u>69 400 444</u>
Engagements et garanties (note 14)				
	<u>33 712 492 \$</u>	<u>42 263 411 \$</u>	<u>868 877 \$</u>	<u>74 821 304 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>	Fonds de dédiés	Fonds de dotations	Total
Produits des activités					
Philanthropiques (note 10 et 12)	6 250 141 \$	17 547 518 \$		7 701 565 \$	31 499 224 \$
Activités-bénéfice	2 705 810	519 020		–	3 224 830
Commerciales	17 761	–		–	17 761
Placements, dont un gain net non réalisé de 4 744 826 \$ (note 6)	6 863 011	–		86 440	6 949 451
	<u>15 836 723</u>	<u>18 066 538</u>		<u>7 788 005</u>	<u>41 691 266</u>
Charges					
Charges des activités					
Philanthropiques (note 10 et 12)	690 577	162 764		–	853 341
Activités-bénéfice	1 185 791	192 916		–	1 378 707
Placements	150 127	–		18 290	168 417
	<u>2 026 495</u>	<u>355 680</u>		<u>18 290</u>	<u>2 400 465</u>
Charges administratives					
Salaires et charges sociales	3 974 239	–		–	3 974 239
Autres frais d'exploitation	911 981	–		–	911 981
Campagne majeure et projets technologiques	210 862	–		–	210 862
Amortissement des immobilisations corporelles	86 567	–		–	86 567
Remboursement de taxes (note 9)	(33 057)	–		–	(33 057)
	<u>5 150 592</u>	<u>–</u>		<u>–</u>	<u>5 150 592</u>
	<u>7 177 087</u>	<u>355 680</u>		<u>18 290</u>	<u>7 551 057</u>
Excédent des produits sur les charges	8 659 636	17 710 858		7 769 715	34 140 209
Contributions au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (notes 11)	4 175 365	13 219 926		–	17 395 291
Excédent des produits sur les charges	<u>4 484 271 \$</u>	<u>4 490 932 \$</u>		<u>7 769 715 \$</u>	<u>16 744 918 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État des résultats (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>	Fonds de dédiés	Fonds de dotations	Total
Produits des activités					
Philanthropiques (note 10 et 12)	5 567 297 \$	13 422 135 \$		194 816 \$	19 184 248 \$
Activités-bénéfice	3 120 559	279 963		–	3 400 522
Commerciales (note 9)	213 965	–		–	213 965
Placements, dont un gain net non réalisé de 4 147 389 \$ (note 6)	6 855 192	–		96 448	6 951 640
	<u>15 757 013</u>	<u>13 702 098</u>		<u>291 264</u>	<u>29 750 375</u>
Charges					
Charges des activités					
Philanthropiques (note 10 et 12)	895 733	208 401		–	1 104 134
Activités-bénéfice	1 176 591	70 346		–	1 246 937
Placements	137 261	–		6 868	144 129
	<u>2 209 585</u>	<u>278 747</u>		<u>6 868</u>	<u>2 495 200</u>
Charges administratives					
Salaires et charges sociales	3 617 363	–		–	3 617 363
Autres frais d'exploitation	909 938	–		–	909 938
Campagne majeure et projets technologiques	478 634	–		–	478 634
Amortissement des immobilisations corporelles	83 899	–		–	83 899
Remboursement de taxes (note 9)	(866 564)	–		–	(866 564)
	<u>4 223 270</u>	<u>–</u>		<u>–</u>	<u>4 223 270</u>
	<u>6 432 855</u>	<u>278 747</u>		<u>6 868</u>	<u>6 718 470</u>
Excédent des produits sur les charges	9 324 158	13 423 351		284 396	23 031 905
Contributions au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (notes 5 et 11)	5 121 723	10 072 522		–	15 194 245
Excédent des produits sur les charges	<u>4 202 435 \$</u>	<u>3 350 829 \$</u>		<u>284 396 \$</u>	<u>7 837 660 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2025

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>		
		Fonds dédiés	Fonds de dotations	Total
Solde de fonds au début de l'exercice	29 712 235 \$	38 825 278 \$	862 931 \$	69 400 444 \$
Excédent des produits sur les charges	4 484 271	4 490 932	7 769 715	16 744 918
Virements internes (note 8)	(258 850)	357 950	(99 100)	–
Solde de fonds à la fin de l'exercice	33 937 656 \$	43 674 160 \$	8 533 546 \$	86 145 362 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État de l'évolution des soldes de fonds (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds affectés</u>	Fonds de dotations	Total
		Fonds dédiés		
Solde de fonds au début de l'exercice	25 585 325 \$	35 402 119 \$	575 340 \$	61 562 784 \$
Excédent des produits sur les charges	4 202 435	3 350 829	284 396	7 837 660
Virements internes (note 8)	(75 525)	72 330	3 195	–
Solde de fonds à la fin de l'exercice	29 712 235 \$	38 825 278 \$	862 931 \$	69 400 444 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges relatives aux activités poursuivies	34 140 209 \$	23 031 905 \$
Contributions au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal	(17 395 291)	(15 194 245)
	16 744 918	7 837 660
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur disposition de placements	(295 050)	(912 213)
Amortissement des immobilisations corporelles	86 567	83 899
Contribution en biens au CHUM (note 5)	1 417 200	634 385
Variation nette de la juste valeur des placements	(4 744 826)	(4 147 389)
Revenus de dons sous forme d'actions	(805 545)	(858 394)
Revenus de dons en biens	(1 417 200)	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié aux activités poursuivies (note 13)	363 779	2 198 505
	(5 395 075)	(3 001 207)
	11 349 843	4 836 453
Financement		
Variation nette de la dette à long terme	16 918	(3 464 821)
Investissement		
Acquisition de placements à long terme	(11 636 326)	(18 419 982)
Disposition de placements à long terme	1 831 546	18 523 150
Acquisition d'immobilisations corporelles	(179 729)	(53 674)
	(9 984 509)	49 494
Augmentation nette de la trésorerie	1 382 252	1 421 126
Trésorerie au début de l'exercice	5 934 013	4 512 887
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 316 265 \$	5 934 013 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Statut et objectifs de l'organisme

La Fondation du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Plaçant le patient au cœur de son engagement, la Fondation a pour mission d'assurer une source de financement complémentaire à son centre hospitalier. Elle contribue à en faire une référence internationale en soins, en enseignement, en recherche et en promotion de la santé.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables se résument comme suit :

a) Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

i) Fonds général

Non affecté

Le fonds général non affecté comprend les revenus des campagnes de sollicitation et les revenus de placements dont l'usage n'est pas déterminé spécifiquement au préalable.

Investi en immobilisations corporelles et incorporelles

Le fonds général inclut des immobilisations corporelles et incorporelles, tels qu'ils sont détaillés à la note 5. Tous les montants du fonds général investis en immobilisations corporelles et incorporelles ont trait à des immobilisations acquises au moyen de ressources grevées d'affectations d'origine externe ou interne.

ii) Fonds affectés

Affectation d'origine externe

Les fonds affectés grevés d'affectation d'origine externe comprennent les apports reçus dont l'usage est réservé à leurs activités respectives, selon la volonté du donateur. Les fonds affectés sont associés aux Fonds Nouveau CHUM, Fonds spécifiques et Fonds programmes, regroupés sous l'appellation « Fonds dédiés ».

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilité par fonds (suite)

ii) Fonds affectés (suite)

Affectation d'origine interne

Les fonds affectés grevés d'affectation d'origine interne comprennent les sommes affectées par le conseil d'administration à des fins spécifiques. La Fondation ne peut utiliser ces sommes à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

iii) Fonds de dotations

Les dotations comprennent les dons dont le capital doit être conservé à perpétuité selon les spécifications des donateurs.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent respectivement les fonds en caisse et les placements à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales, aux dates de leur acquisition, étaient inférieures à trois mois.

c) Évaluation des stocks

Les stocks sont composés d'objets de valeur qui ont été données ou acquis par la Fondation dans le but d'être utilisés pour des levées de fonds. Il contient notamment, des œuvres d'art, des lithographies et des cartes de hockey autographiés. Les biens comptabilisés en inventaire sont inscrits au coût soit à la juste valeur établie au moment de leur donation.

d) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les périodes et le taux annuel suivants :

Élément d'actif	Méthode	Période/taux
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, échéant en mai 2027
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 ans
Site Internet	Linéaire	5 ans
Mur de reconnaissance	Linéaire	8 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Bornes de dons	Linéaire	5 ans
Systèmes de gestion	Linéaire	5 ans

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle et incorporelle est soumise à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que cette valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa juste valeur.

e) Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reçus relativement à un bail sont constitués de périodes d'occupation gratuites et de remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Fondation.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs à un bail au passif et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Fondation. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs à des baux est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

f) Constatation des produits

Les apports affectés au fonds général sont constatés à titre de revenus à ce fonds selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affectés correspondants sont constatés dans le fonds général selon la méthode du report. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié.

Les dotations sont comptabilisées en produits des fonds de dotation lorsqu'elles sont reçues. Les rendements nets des fonds de dotations sont redistribués aux fonds dédiés identifiés en fonction des paramètres établis.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au fonds général lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Constatation des produits (suite)

Les revenus provenant de la vente de billets de loterie sont enregistrés à la date du tirage. Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages après cette date sont comptabilisés en revenus perçus d'avance.

Les apports reçus sous forme d'œuvres d'art et de lithographie sont constatés à titre de revenus au moment de leur réception et sont comptabilisés à la valeur établie au moment de leur donation.

Le fonds général inclut les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles qui sont constatés à titre de produits lorsque la Fondation reçoit les immobilisations corporelles selon la méthode du report. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations corporelles.

Les revenus des activités-bénéfice sont constatés à titre de revenus au fonds général ou au fonds affecté lorsque les activités ont lieu et s'il s'agit de ressources affectées de source externe par le contributeur des ressources. Le passif lié à la fraction des revenus encaissés mais non gagnés est comptabilisé à titre de revenus perçus d'avance.

Les revenus des activités commerciales sont constatés à titre de revenus au fonds général au moment de la transaction.

Les revenus de placements sont constatés à titre de revenus au fonds général lorsqu'ils sont gagnés, à moins d'ententes spécifiques.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par la Fondation.

Les gains ou pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen et sont constatés au moment où ils se produisent. Les revenus de placements nets incluent également les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements et sont constatés au moment où ils se produisent.

g) Apports reçus sous forme de biens

La Fondation constate les apports reçus sous forme de biens lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la Fondation aurait dû se procurer autrement ces biens pour son fonctionnement régulier.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Conversion de devises

Les éléments monétaires libellés en devises et les éléments non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché doivent être ajustés à la date de clôture, en fonction du cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur aux dates auxquelles les actifs ont été acquis ou les obligations, prises en charge. Les produits et les charges sont convertis aux cours moyens durant l'exercice. Les gains ou pertes de change doivent être pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur, à l'exception des polices d'assurance vie.

La juste valeur des deux polices d'assurance-vie à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle en se basant sur l'espérance de vie plausible de l'assuré en utilisant plusieurs hypothèses décrites dans le rapport d'évaluation, dont les hypothèses de taux de mortalité, de taux d'intérêt et de taux d'abandon, d'exercice d'options du patron de prime, ainsi que de toutes autres hypothèses pertinentes à ce genre de police d'assurance-vie. La date de la plus récente évaluation actuarielle des deux polices d'assurance-vie est le 31 mars 2025. Cette évaluation est effectuée au besoin, lorsque la direction identifie des fluctuations importantes sur le marché qui pourraient causer un changement de valeur significatif.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement. Ces coûts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers (suite)

S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie de remboursement de l'actif financier. Si des événements ou des circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration sans toutefois excéder le montant de la charge de dépréciation initiale.

j) Estimations comptables

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Débiteurs

	2025	2024
Prestations de services, activités diverses et autres	331 606 \$	495 259 \$
Taxes à la consommation à recevoir	70 510	57 894
Intérêts courus	26 252	52 020
Dons et commandites à recevoir - fonds dédiés	171 000	109 975
	599 368 \$	715 148 \$

4. Stocks

	2025	2024
Œuvres d'art	74 324 \$	75 594 \$
Divers	112 976	108 320
	187 300 \$	183 914 \$

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

5. Immobilisations corporelles et incorporelles

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comp- table nette
Améliorations locatives	249 723 \$	205 169 \$	44 554 \$
Matériel informatique et logiciels	431 289	412 078	19 211
Site Internet	191 271	179 166	12 105
Mobilier et équipement	482 726	458 733	23 993
Mur de reconnaissance	181 675	143 244	38 431
Bornes de dons	89 192	89 192	–
Systèmes de gestion	177 394	17 474	159 920
	1 803 270 \$	1 505 056 \$	298 214 \$

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comp- table nette
Améliorations locatives	249 723 \$	184 202 \$	65 521 \$
Matériel informatique et logiciels	419 851	395 261	24 590
Site Internet	191 271	176 140	15 131
Mobilier et équipement	479 321	453 161	26 160
Mur de reconnaissance	181 675	120 533	61 142
Bornes de dons	89 192	89 192	–
Systèmes de gestion	12 508	–	12 508
	1 623 541 \$	1 418 489 \$	205 052 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Fondation a achevé la cession au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (« CHUM »), sans contrepartie financière, d'un terrain et d'un bâtiment ayant un coût combiné de 1 200 000 \$ et un amortissement cumulé de 565 615 \$. Un montant de 634 385 \$, représentant la valeur nette comptable a été enregistré à titre de contribution en biens au CHUM dans le Fonds général.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Placements à long terme

	Fonds général		Fonds dédiés		Fonds de dotations		2025	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
a) Espèces et quasi-espèces	\$ 30 043	\$ 30 043	\$ 896 403	\$ 896 402	\$ 2 676 114	\$ 2 676 114	\$ 3 602 560	\$ 3 602 559
Fonds commun d'actions ⁱ⁾	10 951 606	16 239 662	16 397 772	21 991 261	1 930 457	2 016 843	29 279 835	40 247 766
Fonds commun à revenu fixe	10 091 967	10 551 722	14 738 854	14 092 777	1 310 637	1 326 782	26 741 458	25 971 281
Autres actifs	1 973 505	2 325 071	2 666 020	3 117 490	286 286	293 175	4 925 811	5 735 736
Autres actifs portant intérêts ⁱⁱ⁾	–	–	–	–	2 481 983	2 488 885	2 481 983	2 488 885
	23 647 121	29 146 498	34 699 049	40 097 330	8 685 477	8 801 799	67 031 647	78 046 227
b) Polices d'assurance-vie ⁱⁱⁱ⁾	–	93 744	–	5 139 073	–	–	–	5 232 817
	23 647 121	29 240 242	34 699 049	45 237 003	8 685 477	8 801 799	67 031 647	83 279 044

ⁱ⁾ Est inclus dans ce fonds un placement libellé en dollars américains de 91 080 \$ US, soit 131 013 \$ CA (néant en 2024).

ⁱⁱ⁾ Certificat de placement garantie portant intérêt à 2,95% échéant en août 2025.

ⁱⁱⁱ⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, la Fondation a reçu, à titre de don philanthropique, une police d'assurance-vie. La valeur initiale au moment de la donation a été établie à 2 114 000 \$. Au moment du décès de l'assuré, la Fondation encaissera le produit de la police d'assurance-vie, s'élevant à 10 000 000 \$, qui est affecté au fonds dédié Nouveau CHUM.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Fondation a été nommée bénéficiaire irrévocable d'une autre police d'assurance-vie à titre de don philanthropique. Au moment du décès de l'assuré, la Fondation encaissera le produit de la police d'assurance-vie, s'élevant à 100 000 \$, qui est affecté au fonds Général.

Au 31 mars 2025, les justes valeurs de ces polices d'assurance-vie ont été respectivement établies à 5 139 073 \$ et à 93 744 \$, ce qui correspond à la valeur établie selon la dernière évaluation actuarielle.

Au 31 mars 2025, les placements à long terme comprennent un gain non réalisé de 4 744 826 \$, soit un gain non réalisé de 4 556 447 \$ sur son portefeuille de placements (gain non réalisé de 4 125 192 \$ en 2024) et un gain non réalisé de 188 379 \$ sur le placement de la police d'assurance-vie (gain non réalisé de 22 198 \$ en 2024).

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Placements à long terme (suite)

	Fonds général		Fonds dédiés		Fonds de dotations		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
a) Espèces et quasi-espèces	92 802	92 802	951 647	951 647	3 432	3 432	1 047 881	1 047 881
Fonds commun d'actions	10 880 944	14 828 951	16 649 012	20 441 018	427 539	498 273	27 957 495	35 768 242
Fonds commun à revenu fixe	9 472 376	8 946 192	12 942 383	11 768 259	301 125	300 010	22 715 884	21 014 461
Autres actifs	1 831 705	1 990 324	2 507 321	2 696 717	65 986	66 780	4 405 012	4 753 821
	22 277 827	25 858 269	33 050 363	35 857 641	798 082	868 495	56 126 272	62 584 405
b) Polices d'assurance-vie ⁱ⁾	-	91 607	-	4 952 831	-	-	-	5 044 438
	22 277 827	25 949 876	33 050 363	40 810 472	798 082	868 495	56 126 272	67 628 843

ⁱ⁾ Au 31 mars 2024, les justes valeurs de ces polices d'assurance-vie ont été établies à respectivement 4 952 831 \$ et 91 607 \$, ce qui correspond à la valeur établie selon la dernière évaluation actuarielle.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

7. Avances interfonds

Les créances interfonds ne comportent ni intérêt ni modalités de remboursement. À des fins de présentation, les avances interfonds ont été éliminées de la colonne des totaux présentée à l'état de la situation financière.

8. Virements et affectations internes

Au cours de l'exercice, par résolution du conseil d'administration :

- un montant de 258 850 \$ (75 525 \$ versés en 2024) a été transféré vers les divers fonds dédiés.

En 2023 un montant de 4 945 997 \$ lié à la police d'assurance-vie de 10 000 000 \$ avait été transféré au fonds dédié du Nouveau CHUM, ce montant correspondant à la valeur établie selon l'évaluation actuarielle au 31 mars 2023.

9. Remboursement de taxes

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Fondation a reçu un remboursement de la Ville de Montréal totalisant 1 059 911 \$ relatif au dossier des taxes foncières du pavillon Masson. De ce remboursement, un montant de 866 564 \$ a été comptabilisé dans le Fonds général non affecté. Le solde de 193 347 \$, correspondant aux intérêts accumulés, a été comptabilisé dans les produits des activités commerciales au Fonds général.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Fondation a reçu de la Ville de Montréal un remboursement final totalisant 33 057 \$ qui a été comptabilisé dans le Fonds général pour clore ce dossier.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

10. Informations sur les activités philanthropiques

	2025	2024
Revenus		
Activités philanthropiques - Fonds général	6 250 141 \$	5 567 297 \$
Activités philanthropiques - Fonds de dotations	7 701 565	194 816
Activités philanthropiques - Fonds affectés		
Fonds dédiés - nouveau CHUM	2 282 250	2 326 466
Fonds dédiés - autres	15 265 268	11 095 669
	<u>17 547 518</u>	<u>13 422 135</u>
Total des activités philanthropiques	31 499 224	19 184 248
Dépenses		
Coûts des activités philanthropiques	(853 341)	(1 104 134)
Excédent	30 645 883 \$	18 080 114 \$

Provenance des apports

	2025	2024
Apports provenant d'entreprises	9 354 859 \$	6 813 771 \$
Apports provenant d'autres organismes	8 224 929	5 601 254
Apports provenant d'individus	13 919 436	6 769 223
	<u>31 499 224 \$</u>	<u>19 184 248 \$</u>

11. Contributions au CHUM

Les campagnes de sollicitation s'échelonnent sur plusieurs exercices et possèdent des objectifs bien précis, dont les réalisations peuvent se concrétiser durant l'exercice ou au cours des exercices suivants. Par conséquent, les contributions attribuées au CHUM au cours de l'exercice représentent des sommes reçues au cours de l'exercice et d'exercices précédents.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Contributions au CHUM (suite)

Les contributions au CHUM au cours de l'exercice sont réparties de la façon suivante :

	2025	2024
Contributions provenant du fonds général		
Bourses universitaires (note 14 b))	160 000 \$	275 000 \$
Centre de recherche ⁱ⁾ (note 14 b))	2 081 135	1 732 000
Contribution en bien - pavillon Masson (note 5)	–	634 385
Autres contributions	1 934 230	2 480 338
	<u>4 175 365</u>	<u>5 121 723</u>
Contributions provenant des fonds affectés		
Contributions fonds dédiés - nouveau CHUM	2 282 250	2 326 466
Contributions fonds dédiés - autres ⁱ⁾	10 937 676	7 746 056
	<u>13 219 926</u>	<u>10 072 522</u>
	<u>17 395 291 \$</u>	<u>15 194 245 \$</u>

ⁱ⁾ Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2025, la Fondation a versé 2 000 000 \$ en fonction de son engagement envers le Centre de recherche du CHUM (« CRCHUM »), dont 1 750 000 \$ provenaient du fonds général et 250 000 \$, d'un fonds dédié.

12. Apports en biens

La Fondation a reçu des apports et a engagé des charges sous forme de biens, exception faite des dons en actions, lesquels sont répartis comme suit :

	2025	2024
Apports des activités philanthropiques		
Apports sous forme de biens	1 448 255 \$	97 398 \$
Apports des activités-bénéfice		
Apports sous forme de biens	138 253	207 993
Charges		
Charges directes engagées dans le cadre des activités philanthropiques et activités-bénéfice	(1 584 023)	(252 144)
	<u>2 485 \$</u>	<u>53 247 \$</u>

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

13. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation

	2025	2024
Débiteurs	115 780 \$	(519 501)\$
Stocks	(3 386)	(84 504)
Frais payés d'avance	(36 353)	661
Créditeurs et charges à payer	19 331	466 206
Créditeurs et charges à payer - CHUM	502 018	2 356 476
Revenus perçus d'avance	(207 156)	4 915
Avantages incitatifs reportés	(26 455)	(25 748)
	363 779 \$	2 198 505 \$

14. Engagements et garanties

a) Engagements contractuels

La Fondation s'est engagée, en vertu d'un contrat de location, pour la location de locaux de bureaux pour une période de 10 ans débutant le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 31 mai 2027.

Les loyers minimums convenus représentent une somme de 294 292 \$ pour toute la période du bail. Le solde de cet engagement au 31 mars 2025 se répartit comme suit :

2026	135 420 \$
2027	136 176
2028	22 696

b) Autres engagements

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Fondation s'est engagée envers le CRCHUM à soutenir, en fonction de sa capacité financière, son plan de développement stratégique sur une période de sept ans de 2020 à 2026, jusqu'à un montant de 1 500 000 \$ par exercice pour 2021-2022 et 2 000 000 \$ par exercice pour 2023 à 2026.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Fondation a versé 2 000 000 \$ en fonction de cet engagement, dont 1 750 000 \$ provenaient du fonds général et 250 000 \$, d'un fonds dédié. Un dernier versement de 2 000 000 \$ selon l'engagement initial est prévu en 2025-2026.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

14. Engagements et garanties (suite)

b) Autres engagements (suite)

Au 31 mars 2024, la Fondation s'est engagée à soutenir le projet ImagingT2D du CRCHUM à hauteur maximale de 1 717 725 \$ pour une période de cinq ans, soit de 2025 à 2029. La contribution de l'exercice 2025 a atteint le montant maximal annuel, non cumulatif de 343 545 \$.

La Fondation s'est engagée à verser 1 450 000 \$ sur trois ans, de 2024 à 2026, à la Direction de l'Enseignement et de l'Académie du CHUM. Un dernier versement de 500 000 \$ selon l'engagement initial est prévu en 2025-2026.

La Fondation s'est engagée à verser 3 222 942 \$ sur deux ans, en 2025 et 2026, pour l'achat de 450 appareils multiparamétriques dont 924 500 \$ au cours de l'exercice 2025. L'engagement pour le prochain exercice représente 2 298 442 \$.

De plus, la Fondation s'est engagée à verser 565 000 \$ sur trois ans, de 2025 à 2027, pour divers projets dont 160 000 \$ au cours de l'exercice 2025. L'engagement pour le prochain exercice représente 275 000 \$.

Le total de ces engagements se répartit comme suit :

2026	5 416 987 \$
2027	473 545
2028	343 545
2029	343 545

c) Garanties

Au 31 mars 2025, une lettre de garantie d'un montant total de 186 691 \$ (quatre lettres d'un montant total de 316 691 \$ en 2024) a été émise par la banque en faveur de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du locateur des locaux de bureaux.

15. Instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

15. Instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La Fondation est exposée au risque de change du fait qu'elle n'utilise pas d'instruments dérivés pour atténuer son exposition au risque de change pour ses placements libellés en devises étrangères (se référer à la note 6).

La Fondation est de plus indirectement exposée au risque de change dans la mesure où les fonds en portefeuille investissent en monnaies étrangères dans des sociétés sous-jacentes. La gestion de ce risque de change incombe aux administrateurs des fonds faisant partie du portefeuille.

La Fondation n'estime pas être soumise à un risque de change important en raison de sa trésorerie en devises américaines, étant donné qu'un montant minimal est conservé dans ce compte bancaire. Il n'y a pas eu de variation importante de ce risque par rapport à 2024.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il n'y a pas eu de variation importante de ce risque par rapport à 2024.

Les acceptations bancaires et les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les fonds communs à revenu fixe exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

iii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La concentration du risque de prix autre découle du recours à un marché particulier pour réaliser des placements.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

15. Instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

iii) Risque de prix autre (suite)

La Fondation investit sous réserve des lignes directrices et des restrictions relatives au portefeuille énoncées par la convention. Le gestionnaire se préoccupe de positionner ses placements de façon à considérer ces lignes directrices et apporte tout le soin nécessaire à la sélection du portefeuille de fonds afin de mitiger l'étendue de ce risque. Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2024.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant au risque de crédit sont les débiteurs (à l'exclusion des taxes de vente) et les placements en fonds communs étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

La Fondation n'est pas soumise à une concentration importante du risque en raison de sa trésorerie, étant donné que celle-ci est déposée auprès d'institutions financières reconnues.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2024.

16. Information comparative

Certaines informations comparatives ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle adoptée dans les états financiers de l'exercice considéré.